

Brandes de la Pierre-là



Lettre
d'information
Natura 2000
n° 8 - 2024



Natura 2000 devient une compétence régionale

Pendant trente ans, la mise en œuvre des directives européennes encadrant Natura 2000 a été assurée par l'État. Cette compétence est dorénavant transférée aux Régions pour les sites terrestres, l'État poursuivant la gestion des sites marins. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région est ainsi devenue l'autorité de gestion des 235 sites terrestres que compte la Nouvelle-Aquitaine.

Paysage des Brandes de la Pierre-là
(ALAIN BOULLAH)

Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine

Avec 273 sites Natura 2000, la Nouvelle-Aquitaine est la région métropolitaine qui possède le plus de sites : des brandes de la Pierre-là à la forêt d'Iraty (64) en passant par les zones humides du marais d'Orx (40), ils couvrent une surface de 10 786 km², soit 12,7 % du territoire régional.

Gestion des sites Natura 2000 : qui fait quoi ?

La compétence Natura 2000 est partagée entre l'État et les Régions. Ce nouveau cadre législatif, adopté par la loi 3DS « Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » est un changement majeur pour le pilotage des sites Natura 2000.

Les services de l'État restent en charge de l'accompagnement des structures animatrices des sites Natura 2000 mixtes (terrestres et marins), de la désignation de nouveaux sites ou de leur extension, du volet strictement agricole (MAEC par la DRAAF), ainsi que des évaluations d'incidences sur les sites.



L'engoulevent d'Europe est un oiseau qui utilise les landes pour se reproduire et s'alimenter
(CLÉMENT CAIVEAU)

Gérer des prairies naturelles : tout un art !



Le jury a parcouru dix prairies de la vallée de la Gartempe durant le concours (LOUIS VIVIER)



Les prairies ont été notées en fonction de leur richesse floristique (LOUIS VIVIER)

Dix agriculteurs volontaires du Montmorillonnais ont participé à la phase locale du concours « prairies et parcours », lancée en mars 2023 par la LPO Poitou-Charentes et le CIVAM du Montmorillonnais. Parmi eux, six se trouvaient sur les communes de Lathus-Saint-Rémy et de Saulgé !

o Récompenser le savoir-faire des éleveurs

Les 12 et 13 juin, les dix éleveurs participants ont accueilli le jury chez eux et les échanges ont été riches ! Ils ont pu découvrir les différents regards portés sur leur prairie par les membres du jury, spécialistes en botanique, agronomie, apiculture et paysage. Cet événement a également été l'occasion, pour le jury lui-même, de mieux cerner le cœur de métier d'un éleveur, de voir que la présence de plantes remarquables est intimement liée à certaines pratiques, et que la diversité floristique peut apporter une plus-value à la valeur alimentaire du fourrage.

Une note a été attribuée à chaque parcelle visitée pour juger de ses propriétés agroécologiques, mais aussi de la cohérence de son utilisation agricole.



Un agronome, des botanistes et un apiculteur étaient réunis pour évaluer le savoir-faire des éleveurs (CIVAM)

o Une remise des prix haute en émotions !

La remise des prix s'est tenue le 27 juin à la communauté de communes Vienne et Gartempe à Montmorillon, en compagnie d'élus locaux, des organisateurs et des éleveurs participants.

Très émus, certains éleveurs ont parlé avec cœur de leur métier, de leur volonté d'élever des animaux avec la nature qui les entoure et de l'importance de la transmission des savoir-faire et des fermes.

Deux catégories avaient été ouvertes en 2023 au sein du concours : une catégorie « prairie exclusivement pâturée », rassemblant quatre éleveurs en lice, et une catégorie « prairie pâturée et fauchée », avec six participants. En effet, le mode de gestion des prairies a une influence sur la végétation présente dans la parcelle : la diversité floristique est plus difficile à obtenir en 100 % pâture.

Catégorie « prairie exclusivement pâturée »

C'est le **GAEC de la ferme du Bouchage**, un élevage de bovins allaitants à Lathus-Saint-Rémy, représenté par Pascal Baudouin, qui est l'heureux lauréat. Sa flore s'est révélée très diversifiée pour une prairie uniquement pâturée. Cette richesse découle des pratiques agricoles mises en œuvre par Pascal et ses fils associés, et qui sont parfaitement en adéquation avec les caractéristiques du sol et avec la flore de cette prairie, jugée par ailleurs très productive par l'éleveur.

Catégorie « prairie pâturée et fauchée »

Alexandre Bourry, également éleveur de vaches allaitantes sur la commune de Bourg-Archambault, est le coup de cœur du jury ! La richesse de sa parcelle reflète en effet l'intérêt qu'il porte aux prairies naturelles, qui se traduit par la finesse de ses observations et la mise en place de pratiques adaptées. Protection des haies et préservation des zones humides du territoire sont également au cœur des préoccupations d'Alexandre.

Voici le détail du classement du concours 2023 :

Pâturage exclusif	1 ^{er}	GAEC de la ferme du Bouchage	Lathus-Saint-Rémy
	2 ^e	EARL de Jeu	Plaisance
	3 ^e	Maxime Gourdier	Moulismes
	4 ^e	Paul Lavaud	Saulgé
Pâturage et fauche	1 ^{er}	Alexandre Bourry	Bourg-Archambault
	2 ^e ex æquo	GAEC du Logis	Lathus-Saint-Rémy
	2 ^e ex æquo	Damien Pironnet	Saulgé
	4 ^e	EARL du Chilloux	Bourg-Archambault
	5 ^e	GAEC du Marronnier	Lathus-Saint-Rémy
	Prix spécial	CPIE Lathus « Maîtrise de la gestion agroécologique des prairies de la ferme pédagogique »	Lathus-Saint-Rémy

Et comme on ne s'arrête pas en si bon chemin, le 28 février dernier, la LPO a accompagné au Salon de l'agriculture de Paris les deux agriculteurs lauréats de la Vienne pour le concours national. Alexandre Bourry y a reçu le second prix dans la catégorie « prairie pâturée et fauchée », devant certains territoires de montagne, mettant ainsi à l'honneur ses efforts pour maintenir une grande diversité floristique dans sa parcelle tout en la valorisant de manière optimale pour son troupeau.

Le concours se tiendra de nouveau sur le territoire du Montmorillonnais en mai 2024.



Remise des prix à la communauté de communes Vienne et Gartempe le 27 juin (SOPHIE GAUTHIER)



Les deux lauréats locaux pas peu fiers de leur prix ! (SOPHIE GAUTHIER)

Des mesures pour soutenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans le changement ou le maintien de pratiques bénéfiques pour la biodiversité d'un territoire et pour la santé humaine.

Le site des Brandes de la Pierre-là est compris au sein d'un large territoire éligible aux MAEC englobant d'autres sites Natura 2000 à proximité.

Au sein du périmètre du site ou à proximité directe, 2 agriculteurs ont engagé près de 28 ha, ainsi que 11 mares pour préserver le triton crêté, qui y vit et s'y reproduit. Ces engagements visent la reconversion de cultures en prairies et leur gestion sans intrants ni produits phytosanitaires. Ils peuvent aussi encourager les éleveurs à accorder un temps de repos à la prairie permanente, afin de laisser la flore se développer et la faune (insectes, oiseaux, etc.) se reproduire sans être dérangée.



Une mare engagée en MAEC, dans laquelle les grenouilles agiles pondent leurs œufs (MORGANE REVOL)

Les agriculteurs ayant engagé des MAEC devront suivre une journée de formation, avec un temps en salle pour rappeler les enjeux des sites concernés et du territoire. Ce sera l'occasion d'aller plus loin sur le cycle de vie de certaines espèces animales et végétales et sur les pratiques qui leur sont favorables. Une visite sur le terrain laissera ensuite place à l'observation des espèces dans leur environnement et à l'échange sur la gestion des éléments engagés. Ces formations seront co-animées par la Chambre d'agriculture et la LPO.

La contractualisation est de nouveau ouverte en 2024 !



Triton crêté (VÉRONIQUE GAUDUCHON)



Grenouille agile (JACK BERTEAU)

Retrouvez l'actualité des sites Natura 2000 du Montmorillonnais : <http://montmorillonnais.n2000.fr>



Agir pour la biodiversité



Animatrice locale chargée du suivi et de la mise en œuvre du document d'objectifs :

Morgane Revol
morgane.revol@lpo.fr
06 27 81 04 56

LPO Poitou-Charentes

25 rue Victor-Grignard - 86000 Poitiers

Tél. 05 49 88 55 22

Site internet : lpo.fr/poitou-charentes

Conception-réalisation © LPO - 2024
Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées durablement.